

Montréal inclusive au travail

Briser l'isolement des ressources en EDI

Communauté de pratique

Avec la participation financière de :

Québec 

Montréal 

Bénéficiez d'un accompagnement et de conseils stratégiques de chercheurs et d'experts pour renforcer les capacités de votre entreprise en matière d'Équité-Diversité-Inclusion (EDI).

Concevez des plans d'action et réalisez des actions concrètes pour mieux accueillir et accompagner les personnes immigrantes au sein de votre organisation.

Constituez une communauté de pratique en EDI et un réseau professionnel forts afin d'accroître les collaborations inter-organisationnelles.

Améliorez vos capacités de gestion de la diversité de la main-d'œuvre en vue d'une meilleure attraction et rétention.

Contexte

L'intégration professionnelle des personnes immigrantes est au cœur des préoccupations économiques et sociales de la Ville de Montréal et les voix se multiplient pour porter les enjeux d'égalité et de diversité dans l'espace public et les institutions. La Ville inclusive est devenue un vecteur important pour incarner les transformations économiques et sociales.

La Communauté de pratique en Équité, diversité et inclusion, par le regroupement de conseillères et de conseillers en EDI, leur permettra de consolider leur expertise, de briser les silos, de partager des observations préoccupations communes et de développer de nouveaux savoirs.

Qu'est-ce que la communauté de pratique en EDI?

La Ville de Montréal, via le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), en collaboration avec la Chaire BMO en diversité et gouvernance, accompagnera gratuitement les PME et les grandes entreprises de la région de Montréal **afin de développer et de renforcer leurs capacités en matière d'EDI** par :

- La création d'une communauté de pratique et d'un réseau professionnel
- Le partage d'actions concrètes
- Le soutien des organisations participantes dans la gestion de la diversité de leur main-d'œuvre grâce au développement et à l'amélioration de leurs capacités d'attraction, d'intégration, de progression et de rétention

Ce programme s'adresse aux entreprises qui souhaitent améliorer leurs approches en matière de gestion de la diversité et qui sont prêtes à développer et à mettre en œuvre leur plan d'action EDI.



Quels sont les avantages du programme?

- Vous développerez l'expertise de vos conseillères et vos conseillers en EDI ou de toute personne chargée de mettre en place des initiatives EDI dans votre organisation
- Vous permettrez à votre organisation de devenir plus inclusive et de mettre en place des pratiques d'embauche, d'intégration, de rétention et de progression professionnelles des personnes immigrantes
- Vous recevrez un accompagnement et du soutien dans le développement de vos stratégies et de vos plans d'action en EDI
- Vous constituerez un réseau des personnes responsables de l'EDI pour viser la collaboration inter-organisationnelle et la pérennisation des échanges



Qui est visé par le programme?

Les conseillères et les conseillers RH, ou toute personne chargée de la mise en place des initiatives en EDI dans les organisations, qui souhaitent faire partie d'une communauté de pratique et renforcer leurs connaissances et compétences en matière d'EDI.

Déploiement du programme

Du 29 mars au 19 avril, les organisations manifestant de l'intérêt envers la Communauté de pratique en EDI devront remplir un [formulaire d'inscription](#). Le programme se déroulera, de mai 2023 à février 2024 :

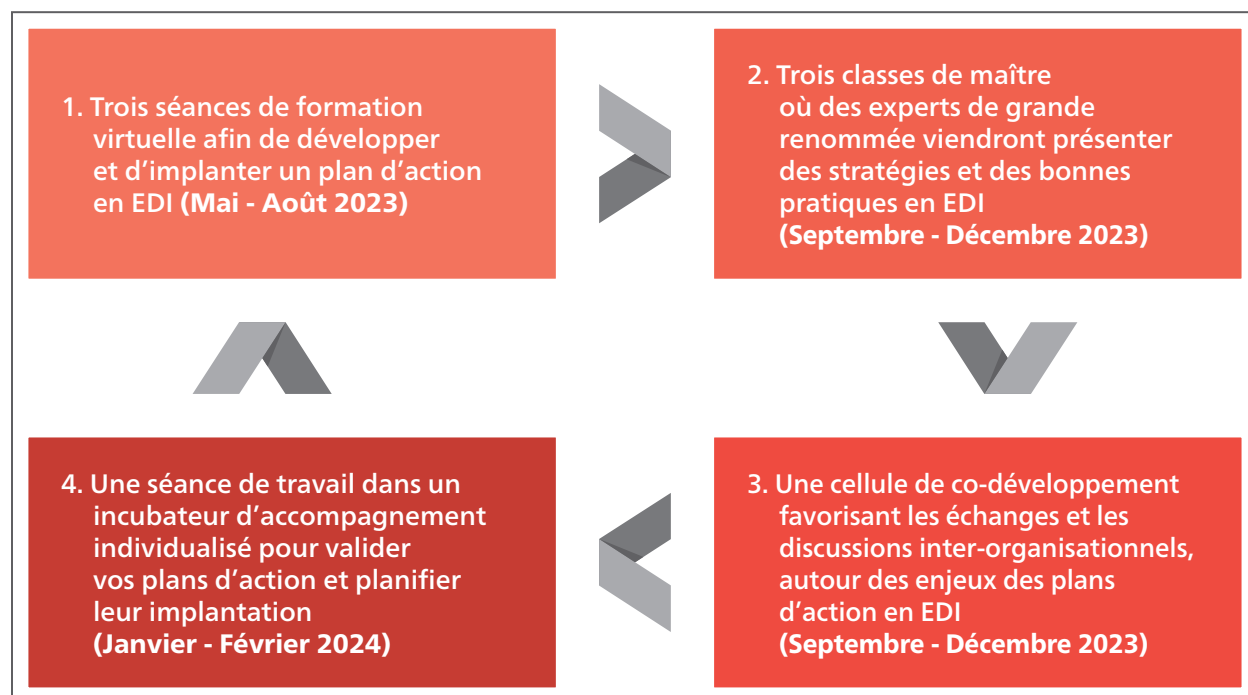
- **Entre mai et août 2023: trois séances de formation virtuelle** afin de développer et d'implanter un plan d'action en EDI (9 hrs)
- **Entre septembre et décembre 2023 : trois classes de maîtres** où des experts de grande renommée viendront présenter des stratégies et des bonnes pratiques en EDI (3 hrs)
- **Entre septembre et décembre 2023 : une cellule de co-développement** favorisant les échanges et les discussions inter-organisationnels, autour des enjeux des plans d'action en EDI (3 à 5 hrs)
- **Entre janvier et février 2024 : une séance de travail dans un incubateur** d'accompagnement individualisé pour valider vos plans d'action et planifier leur implantation (3 hrs)

Une présence pour l'ensemble des quatre volets sera nécessaire afin de compléter le programme, avec un investissement d'une vingtaine d'heures au total.

Les participants seront répartis en 3 cohortes, en fonction de la taille de leur entreprise:

- Cohorte 1, recommandée aux très petites et petites entreprises
- Cohorte 2, recommandée aux moyennes entreprises
- Cohorte 3, recommandée aux grandes entreprises

Le programme se déploie à travers 4 volets sur une trentaine d'heures :



Calendrier des activités du programme

Le choix de dates se fait dans le questionnaire confirmant l'inscription qui vous a été transmis par courriel. Vous trouverez ci-bas le sommaire des dates des différents modules de formation, des cellules de co-développement et des séances d'incubateur.

1. Modules de formation virtuelle dans le but d'élaborer un plan d'action en EDI

Les séances de formation se déploieront en trois modules de 3 heures chacun.

- Module 1 : Comprendre les fondements de la gestion de l'EDI (3 hrs)
- Module 2 : Identifier et corriger les biais discriminatoires (3 hrs)
- Module 3 : Élaborer des plans d'action en EDI (3 hrs)

Veuillez noter que nous nous réservons le droit de limiter les places dans les différents modules afin de favoriser les interactions avec les formateurs.

Cohorte 1 (suggérée pour les très petites et petites entreprises)	Module 1 : Comprendre les fondements de la gestion de l'EDI Jeudi 25 mai 2023 : 9h00 – 12h00
	Module 2 : Identifier et corriger les biais discriminatoires Mercredi 31 mai 2023 : 14h00 – 17h00
	Module 3 : Élaborer des plans d'action en EDI Jeudi 1er juin 2023 : 14h00 – 17h00
Cohorte 2 (suggérée pour les moyennes entreprises)	Module 1 : Comprendre les fondements de la gestion de l'EDI Lundi 5 juin 2023 : 14h00 – 17h00
	Module 2 : Identifier et corriger les biais discriminatoires Lundi 12 juin 2023 : 14h00 – 17h00
	Module 3 : Élaborer des plans d'action en EDI Jeudi 15 juin 2023 : 9h00 – 12h00
Cohorte 3 (suggérée pour les grandes entreprises)	Module 1 : Comprendre les fondements de la gestion de l'EDI Vendredi 8 septembre 2023 : 9h00 – 12h00
	Module 2 : Identifier et corriger les biais discriminatoires Jeudi 14 septembre 2023 : 14h00 – 17h00
	Module 3 : Élaborer des plans d'action en EDI Jeudi 21 septembre 2023 : 14h00 – 17h00

Si une des dates du module ne convient pas, il est possible de choisir la date du même module dans une cohorte différente à la seule condition de respecter l'ordre des modules 1, 2, 3.

2. Classes de Maître prévues entre septembre et décembre 2023

Trois classes de maîtres seront offertes, d'une durée de 2 heures chacune. (Le calendrier sera annoncé prochainement).

3. Cellules de co-développement favorisant les échanges et les discussions inter-organisationnels, autour des enjeux des plans d'action en EDI

Les cellules de co-développement sont d'une durée de 2 heures chacune. Les entreprises pourront prendre part à 3 cellules de co-développement. La participation aux autres cellules se fera selon les places disponibles.

Thème	Date
Cellule de Co-Développement 1 : Meilleures pratiques pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes membres de minorités visibles	Mercredi 27 septembre 2023 : 14h00-16h00
Cellule de Co-Développement 2 : Meilleures pratiques pour renforcer la réussite des plans d'action en EDI	Jeudi 5 octobre 2023 : 14h00-16h00
Cellule de Co-Développement 3 : Meilleures pratiques pour gérer l'EDI dans les PME	Mercredi 18 octobre 2023 : 14h00-16h00
Cellule de Co-Développement 4 : Meilleures pratiques pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap	Mercredi 25 octobre 2023 : 14h00-16h00
Cellule de Co-Développement 5 : Meilleures pratiques pour favoriser l'emploi des personnes autochtones	Jeudi 2 novembre 2023 : 14h00-16h00
Cellule de Co-Développement 6 : Meilleures pratiques pour accroître la représentation dans les conseils d'administration et dans les équipes de direction	Vendredi 10 novembre 2023: 9h00-11h00

4. Séance de travail dans un incubateur d'accompagnement individualisé pour valider vos plans d'action et planifier leur implantation

Une fois les modules de formation et les cellules de co-développement terminés, les entreprises seront en mesure d'entamer le développement ou la révision de leurs plans d'action en EDI qui seraient présentés et discutés dans des incubateurs prévus à cet effet et recommandés également selon les tailles des entreprises.

Les incubateurs se déroulent sur une durée de 5 heures. La présence des participants est requise dans une plage horaire qui leur sera suggérée pour présenter et discuter de leurs plans d'action. Il serait également possible d'assister à la présentation des autres plans d'action ou de choisir une autre date si celle correspondant à la taille de l'entreprise ne convient pas.

Incubateur 1 (suggéré pour les très petites et petites entreprises)	Vendredi 24 novembre 2023 : 9h00-14h00
Incubateur 2 (suggéré pour les moyennes entreprises)	Jeudi 7 décembre 2023 : 11h00-16h00
Incubateur 3 (suggéré pour les grandes entreprises)	Vendredi 26 janvier 2024 : 9h00-14h00

Comment déposer sa candidature?

Pour déposer la candidature de votre conseillère ou votre conseiller, nous vous invitons à les inscrire **au plus tard le 19 avril 2023** en complétant le [formulaire d'inscription](#) ou à les encourager à le faire.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter :

Montréal 

Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)

binam@montreal.ca



chairebmo-edi@umontreal.ca

Montréal 

Montréal.ca

Service de la diversité et
de l'inclusion social | **BINAM**